
Procès-verbal du Conseil d'administration de l'IUT du Havre du 22 mars 2016

Approuvé à la séance du 17.05.2016

Présents : Mmes Besnard, Delforge, Dilard, Le Gal, Lecroq, Leray, Mabire, Anne Millet, Sylvie Millet, Morel, Odièvre, Panchou ; MM. Bénard, Ben Moussa, Bertrand, Cedeno, Costa-Drolon, Dubourg, Duflo, Gaffet, Garnier, Grancher, Jego, Le Bossenec, Sadeg, Zlitni.

Excusées représentées : Mmes Fleixas, Goujon.

Excusés représentés : M. Maréchal.

Excusée : Mme Brulin.

Excusé : M. Joignant.

Absents : Mmes Arnaud ; MM. Delaunay, Huyart, Letray, Magoarou, Richer, Texier.

Invités : Mme Marchandise-Ruiz, Mme Delacour-Baudry, M. Lauwick, Mme Motte, M. Vautier.

Secrétaire de séance : I. Delacour-Baudry

Votants 29

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 26 janvier 2016
2. Informations du directeur.
3. Retour sur l'évolution du règlement intérieur et gestion des absences.
4. Retour d'un administrateur étudiant sur la pédagogie innovante.
5. Election du représentant IUT au Jury de VAE.
6. Subventions diverses : financements de réseau, financement de colloques et d'associations.
7. Structure de l'offre de formation : année spéciale info.
8. Poste à pourvoir : PRAG d'Anglais : département d'affectation.
9. Questions diverses.

Le président ouvre la séance à 18h15

Le Président demande à un nouvel administrateur de se présenter. M. Patrick Le Bossonec est le nouveau représentant FO en remplacement de M. Letray.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 26 janvier 2016

Les administrateurs procèdent au vote concernant l'approbation du procès-verbal du 26 janvier 2016. M. Grancher demande une modification (sur la liste d'émargement) et Mme Lecroq souhaite que l'historique des secrétariats GEII/GMP soit retracé.

Nombre votants : 29

Résultat du vote : 28 voix pour
1 abstention

2. Informations du directeur

Démission du chef de département TC.

Mme Panchou : la démission de Sonia Anton résulte d'un conflit avec des membres de la direction. Elle demande quelles mesures sont prises pour résoudre ce conflit.

Le directeur lit la lettre de démission de Sonia Anton de son mandat de chef du département TC.

Des membres de TC sont venus demander une médiation.

Quand un chef est empêché, le directeur nomme un administrateur provisoire. Le directeur a demandé au président d'attendre la présence d'un médiateur pour nommer un administrateur provisoire.

En attendant, les procédures administratives sont prises en charge par la direction des études de TC. Les affaires courantes de TC sont normalement gérées. Toutes les conventions de stages sont validées. La directrice d'études chargée des stages travaille normalement et le directeur signe normalement. Les cours se déroulent normalement.

Pascale Panchou répond que TC ne peut pas fonctionner de façon satisfaisante dans la situation actuelle. Sonia Anton a été absente une semaine, la secrétaire du département a été absente une journée. L'équipe pédagogique veut que les choses redeviennent normales et saines. L'idée d'un médiateur est intéressante.

La direction considère que c'est son rôle de répondre aux sollicitations des équipes pédagogiques. La direction est à l'écoute de TC. Le directeur se rend deux fois par jour dans le département.

Pascale Panchou signale que les collègues de TC ne veulent pas arriver anxieux le matin, ni avoir recours à des arrêts de travail comme cela a pu se produire d'autres années. Il faut plus de sérénité dans le département. Les personnels veulent trouver une solution ; le directeur doit en faire plus. Il faut peut-être un médiateur extérieur.

M. Cédéno a participé à la réunion avec TC. Les collègues sont démotivés et ont un sentiment d'injustice. Il y a eu des désaccords entre le directeur et Sonia Anton. C'est l'aboutissement d'une situation ancienne. Un chef de département de TC a également démissionné avant la fin de son mandat en 2009. La relation entre le chef de département et le directeur n'a pas abouti à une solution satisfaisante dans tous les cas. Un médiateur est-il pertinent ? Il y a beaucoup d'affects anciens. Il sera très difficile pour une personne seule d'arranger la situation du département. M. Cédéno souhaite que le CA nomme un groupe de travail pour faire la lumière sur la situation pour que les personnels retrouvent leur sérénité et accomplissent leurs missions de façon normale. Benoît Ben Moussa et M. Duflo demandent quel est le fond du problème. Le CA n'a pas assez de précision.

Le directeur, lui-même, a du mal à identifier ses interlocuteurs de TC. Ce ne sont pas toujours les mêmes. La difficulté de communication est réelle.

Le président propose d'essayer de renouer le dialogue. Il n'a pas la prétention de pouvoir réussir. Il veut que ce soient des personnes extérieures qui interviennent (ni de l'IUT ni de l'université). Il faut régler les problèmes par le haut et de façon durable.

M. Dubourg souligne que la lettre de démission de Sonia Anton parle de dysfonctionnements graves au sein du département TC. Pour le président cela manque de précision. Le président pense que comme le CA l'a élue, il est co-responsable de cette situation.

Bruno Sadeg demande si le but est que Sonia Anton reprenne son poste. Le président répond que non. Le médiateur doit trouver un autre chef de département mais que le département doit avoir réglé ses problèmes avant. Il y a peut-être des choses graves et il faut y remédier.

Pascale Panchou dit que si ces dysfonctionnements ne sont pas précisés, il y a eu plusieurs mails avant. Le directeur a reçu Sonia Anton plusieurs fois. Elle lui demande s'il a compris les problèmes.

Le directeur a accompagné Sonia Anton dans sa volonté de candidater. Il l'a très fortement soutenue jusqu'à sa démission. Il est délicat de parler d'une personne en son absence.

La politique du directeur est de soutenir les chefs de département. Il soutient les personnes démocratiquement élues.

Pascale Panchou affirme que l'équipe pédagogique est derrière Sonia Anton (12 titulaires, 3 contractuelles). Neuf personnes de l'équipe ne tolèrent pas ce qui est arrivé à Sonia.

Mme Morel souligne que beaucoup de choses ne peuvent être maîtrisées par des personnes de l'extérieur. On ne voit pas ce qu'il y a derrière les mots. Pour pouvoir travailler il faut dénouer le nœud. Cette crainte n'a pu que se construire sur une longue période. Il va falloir remonter dans le temps. Une médiation ne peut pas être appropriée surtout venant de l'IUT ou de l'université. Il faut une personne extérieure. Le directeur confirme que c'est TC qui a demandé une médiation.

Joëlle Leray recommande par expérience un médiateur externe. C'est un vrai métier.

Karine Delforge confirme que TC a d'abord demandé un médiateur externe. Le rectorat a un médiateur gratuit.

Benoît Ben Moussa pense que le CA doit gérer ce problème car c'est un problème interne.

M. Cédéno : le CA pourrait nommer un groupe de travail indépendant pour analyser la situation. Puis, un médiateur extérieur validera ou non. Donnons-nous les moyens de regarder la situation objectivement avec un groupe de travail du CA.

Mme Lecroq pense qu'une commission du CA n'est pas une bonne chose car les collègues semblent plus favorables à l'intervention d'un médiateur extérieur.

Le président pense qu'un médiateur est plus efficace qu'un groupe de travail.

Le directeur fera appel à un médiateur extérieur qui fera un rapport au directeur puis au CA. Mme Morel n'est pas certaine que le médiateur ait l'obligation d'effectuer un retour.

Pour Pascale Panchou, la meilleure voie est la médiation externe. Il faut que les membres de TC soient d'accord pour qu'un médiateur fasse un rapport au CA.

Sylvie Millet : il faut un médiateur externe. C'est dans l'intérêt de tous. Comme il est très compliqué de s'exprimer, il faudra un professionnel. Elle ne souhaite pas qu'il fasse un retour au CA.

Juste un rapport sur l'issue de la mission (réussie ou non) au CA par le médiateur.

Sylvie Millet rappelle que l'on a des structures comme la médecine du travail et d'autres dispositifs. Le médecin a désamorcé beaucoup de situations.

Le directeur propose de soumettre au vote l'intervention d'un médiateur externe pour TC.

Nombre de votants : 29

Résultat du vote : 28 voix pour

1 abstention

M. Bénard fait remarquer qu'il y a deux CA : ceux qui savent et ceux qui ne savent pas. C'est très gênant.

Pour Sylvie Millet le CA n'est pas le lieu où tout mettre en évidence mais pour favoriser une solution.

Serge Bertrand : c'est le directeur qui règle les problèmes de personnel et pas le CA.

Dans tous les cas, Serge Bertrand est à la disposition de TC.

Nouvel IUT

Le directeur informe les administrateurs que le programmiste chargé de définir l'enveloppe du nouvel IUT sera nommé le 1^{er} avril. Il sollicite les étudiants administrateurs pour inviter l'ensemble des étudiants à s'exprimer sur ce projet (M. Grancher se propose).

Procédure de candidature du prochain directeur ou de la prochaine directrice de l'IUT

18 au 29 avril : appel à candidature.

2 mai au 14 mai : campagne.

Vote le 17 mai 2016.

3. Retour sur l'évolution du règlement intérieur et gestion des absences

Le CA de l'université a demandé à ce que le RI soit examiné par la Commission formation et vie étudiante (CFVU). Puisque le RI permet de changer les notes des étudiants, c'est d'abord un sujet qui concerne la CFVU, qui a voté contre l'article 11.

Pour Hugues Duflo, il n'est pas illogique que la partie portant sur les évaluations ait été refusée par la CFVU.

Magalie Mabire demande si toutes les modifications ont été abandonnées ? Oui, on revient au règlement intérieur précédent. Le directeur a proposé d'arrêter la procédure car aucun étudiant ne siégeait effectivement au CA précédent, contrairement au Conseil d'administration actuel
Pascale Panchou déclare que des enseignants se sentent discrédités. C'est difficile à accepter.
Karine Delforge : il n'aurait pas fallu pas donner l'information des nouvelles procédures aux étudiants avant que tout ne soit voté par la CFVU
Justine Dilard : les étudiants comprendraient le processus s'ils étaient au courant. Serge Bertrand : il y avait une étudiante dans le groupe de travail. Il y avait peu d'étudiants le jour du vote à l'IUT. Le vice-président étudiant avait été invité pour compenser l'absence des étudiants.
Pascal Vautier avait consulté tous les départements avant de faire le travail. Le suivi des étudiants était déjà mis en place dans certains départements.

4. Retour d'un administrateur étudiant sur la pédagogie innovante.

M. Grancher, administrateur étudiant, effectue un retour sur le travail par le projet en GCCD. Il a constaté que cette méthode de pédagogie innovante apporte plus d'autonomie aux étudiants, éveille leur curiosité. Les étudiants apprécient cette méthode d'apprentissage très intéressante.
Le directeur rappelle que, depuis longtemps, il y a une réflexion sur la pédagogie au sein de l'IUT. L'IUT accueille des profils différents comme les bacheliers technologiques. Il y a une forte implication pour trouver des solutions pédagogiques pour les faire réussir. GCCD, GEII sont en pointe sur cette démarche. L'idée est de faire appel à d'autres départements.
Il a été proposé aux équipes pédagogiques de se former : nous travaillons avec des universitaires belges depuis 2005 sur l'apprentissage par projet et l'apprentissage actif.

5. Election du représentant IUT au Jury de VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'attribuer tout ou une partie d'un diplôme par le biais des compétences acquises.
La VAE est une des préoccupations majeures du directeur.
Madame Anne Pantet, PU, a été formée par la formation continue. L'avis des administrateurs est demandé pour l'élection d'Anne Pantet en tant que représentante de l'IUT au jury VAE.
Nombre de votants : 28.

Résultat du vote : 24 voix pour
4 abstentions

6. Subventions diverses : financement du réseau, financement de colloques et d'associations

Avis demandé aux administrateurs pour accorder des subventions pour des associations du réseau et des colloques.

ADIUT : 6693,00€ (subventions des actions menées par l'ADIUT).

UNPIUT : 2231,00€ (cotisation annuelle).

SFSIC 300,00€ (cotisation annuelle à la Société Française de l'Information et de la Communication).

Colloque SEBIO du réseau EcoBIM : 1500€ (2 chercheurs du laboratoire SEBIO sont à l'IUT).

Colloque InfoCom au Havre : 4000,00€

Le directeur est satisfait de ce qui se passe en matière de recherche à l'IUT du Havre. L'IUT du Havre est l'exemple de l'apport à la recherche qu'un IUT peut donner.

Nombre de votants : 28 votants.

Résultat du vote global : 27 voix pour
1 abstention

7. Structure de l'offre de formation : année spéciale info.

M. Duflo, chef du département Informatique, rappelle aux administrateurs que le département a déjà perdu 5 enseignants. Le département est en difficulté et un autre titulaire va partir en retraite.

M. Duflo réfléchit donc à améliorer le fonctionnement du département. Il propose de ne pas ouvrir l'année spéciale et d'ouvrir, à la place, un 5^{ème} groupe.

Le conseil de département propose d'entériner cette décision.

Mme Morel regrette le retrait de cette année spéciale alors qu'elle répond à des besoins, notamment en reconversion. C'est un groupe qui marche bien mais qui demande un suivi très rapproché. Il n'y a donc pas suffisamment de moyens humains pour pouvoir le faire fonctionner.

L'année dernière, un groupe avait été supprimé alors qu'il y a des demandes des lycéens et de l'emploi. Rétablir un groupe de formation initiale au lieu d'une formation qui reconvertit ses publics est dommage, mais le département n'a pas les moyens de conserver l'année spéciale.

Sylvie Millet pense qu'il ne faut pas sacrifier cette année spéciale définitivement et la rouvrir dès que possible. Le département GEA a un dispositif semblable qui marche très bien.

8. Poste à pourvoir : PRAG d'Anglais : département d'affectation

A l'occasion du recrutement d'un PRAG d'Anglais, une mutation interne a été proposée à l'ensemble des enseignants d'Anglais.

Le département InfoCom a accepté la mutation d'une enseignante de GLT.

Le nouveau collègue sera donc affecté en GLT.

9. Questions diverses

Sylvie Millet donne une information concernant les prochaines assises de la vie étudiante à Rouen.

Le directeur a reçu la visite du nouveau responsable du CROUS. Il souhaite rencontrer des étudiants, une commission d'étudiants administrateurs, dans le cadre d'une réunion formelle pour ce qui concerne la restauration à Frissard.

L'idée d'un bateau a été évoquée pour accueillir ce restaurant. Mais son entretien pourrait être cher.

La ville a également lancé un appel d'offres pour un *food truck*.

A Caucriauville, un espace hors sac a été créé.

Fin de la séance à 20h30.